

révision des services postaux. Mes collègues ainsi que moi-même voudrions prendre le temps de cette Chambre pour adopter ce genre de projet de loi, mais impossible de faire entendre raison aux Conservateurs d'en face.

[Traduction]

Il y a d'autres questions dont nous pourrions discuter et qui concernent la Société canadienne des postes. Par exemple, nous avons tout lieu de croire qu'il y a un interfinancement des tarifs. Permettez-moi d'expliquer brièvement ce que cela signifie.

Il y a environ un an, quelqu'un m'a fait parvenir une lettre sous le couvert de l'anonymat. La Société canadienne des postes envoyait à certaines de ses sociétés clientes une lettre dans laquelle elle les invitait, en gros, à remplir leurs machines à affranchir. Vous savez, il s'agit de ces appareils que l'on utilise pour apposer, sur un envoi, un collant d'affranchissement. On les appelle généralement les machines Pitney Bowes, mais je suis certain que d'autres entreprises en fabriquent aussi. La Société canadienne des postes invitait les entreprises à remplir leurs machines à affranchir et à obtenir un rabais sur la poste prioritaire.

Je me suis dit que quelque chose n'allait pas. La machine à affranchir est utilisée pour le courrier de première classe. Les tarifs pour ce courrier sont réglementés. Une fois par année, le gouvernement adopte des règlements à ce sujet. Deuxièmement, il s'agit d'un monopole. Il n'y a, à cet égard, aucune concurrence. À l'heure actuelle, la Société canadienne des postes offre un rabais à ceux qui utilisent son service de messagerie prioritaire, secteur ouvert à la concurrence. La Société canadienne des postes concurrence Purolator, UPS et toutes les autres entreprises dans ce domaine. Elle finance ce service en faisant remplir les machines qui servent à affranchir le courrier de première classe. Il y a certainement quelque chose de répréhensible dans le fait d'utiliser l'argent provenant de services monopolistiques pour subventionner la partie de l'entreprise qui doit soutenir la concurrence.

Quelle partie du tarif postal actuellement payé par les consommateurs canadiens sert à interfinancer des services de la société canadienne des postes qui n'ont rien à voir avec le monopole dont jouit cette société? Est-ce que je paie mes timbres 1c. trop cher? Peut-être 2c. ou 5c.? Je n'en sais rien. La Société canadienne des postes refuse de nous montrer ses livres.

Une fois par année, la société publie un rapport annuel qui est pour le moins douteux. Elle n'y fait pas mention de nombreux éléments comme son passif non capitalisé. Elle produit ce rapport et nous dit ce qu'elle fait. Ce rapport est déposé à la Chambre des communes. L'opposition le critique pendant un jour ou deux, et le gouverne-

ment se dit qu'il va tenir le coup, que le rapport tombera dans l'oubli.

Le gouvernement se satisfait peut-être de cette situation, mais les services postaux offerts aux Canadiens n'en sont pas pour autant de bonne qualité. Nous devons établir un organisme comme celui que je propose. Il se chargera d'examiner les demandes de la Société canadienne des postes, au même titre que le CRTC examine les demandes d'augmentation des câblodistributeurs, parce qu'ils détiennent un monopole, comme Bell Téléphone ou toute entreprise qui a un monopole sur certains de ses produits et services, mais pas sur d'autres. Des entreprises comme Bell luttent constamment pour essayer de déterminer ce qui constitue un monopole et ce qui n'en est pas un.

C'est l'une des mesures que la Chambre pourrait prendre pour améliorer les services postaux. Mais il y en a bien d'autres. Je vais vous en donner un simple avant-goût.

Il y a quelques années, la Société canadienne des postes a demandé ce que l'on appelle communément une révocation des règlements. Voici comment ça fonctionne. La société devait jadis obtenir l'approbation du gouvernement au moyen de la publication chaque année dans la *Gazette du Canada* d'une nouvelle tarification pour un certain nombre des services qu'elle offre. Une fois par année, le Cabinet approuvait donc, en plus du tarif du courrier de première classe, un certain nombre d'autres propositions.

• (1130)

Il y a quelques années, la société a demandé à être exemptée à l'avenir de ce processus d'approbation, et en a convaincu le gouvernement, Dieu sait comment. Qu'arrive-t-il maintenant? Le tarif de services comme le courrier recommandé, le courrier électronique, Envoy Post, Télépost, Intelpost, les mandats-poste, les aérogrammes, le courrier à destination et en provenance des Forces armées canadiennes stationnées à l'étranger, les colis-comptoir de régime intérieur et d'autres services comme les cartes de Noël, n'est plus assujéti à cette approbation. Pourquoi? Parce que la société ne voulait plus subir chaque année la pression d'avoir à publier son tarif dans la *Gazette du Canada*. Maintenant, elle hausse tout simplement ses tarifs quand personne ne fait attention et sans que personne ne puisse critiquer sa décision. La seule tribune dont nous disposions pour le faire, c'est ici à la Chambre des communes quand nous découvrons que la société d'État fait quelque chose qui nous déplaît, à nous ou à nos électeurs.

Ce n'est pas la bonne façon de procéder. La société devrait soumettre une demande et faire approuver son tarif, et s'accommoder des hausses de tarif approuvées ou de leur rejet. Après tout, si elle prétend pouvoir fonction-